

**A afficher sur le chantier en un lieu visible et accessible pendant toute la durée des travaux**

## CERTIFICAT

Par la présente le soussigné bourgmestre de la commune d'Useldange certifie que conformément à loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et au règlement sur les bâtisses, les voies publiques et sites approuvé le 29 septembre 2017 par le conseil communal, l'exécution de la construction / transformation / extension / démolition définie ci-après à fait l'objet d'une autorisation de bâtir délivrée le 17.4.2026 par Monsieur le Bourgmestre.

### AUTORISATION DE BATIR (N° de réf. : 2026 3369)

#### Concerne :

Autorisation d'installer un système de remplissage et de soutirage, ainsi que de poser sur le réservoir existant un couvercle de protection

#### No(s) cadastral(s) :

697/0

Pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours, le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire.

Le délai de recours devant les juridictions administratives (3 mois) court à compter de la date d'affichage du présent certificat.

Date d'affichage : \_\_\_\_\_

Useldange, le 17.4.2026

Le bourgmestre,

